qu'il y a 5 travées au lieu de 3 seulement que nous indiquons.

A 11 pieds ou environ 3 mètres et demi de distance, d'axe en axe (dimension considérée avec raison par M. de Vindé, d'après sa propre expérience, comme étant à peu près le *maximum* de la portée des bois posés en travers, pour qu'ils ne risquent pas de fléchir), sont : d'abord de bonnes *fondations en maçonnerie*, au-dessus des dés en pierre de 15 po.(40 cent.) en carré, saillans de 1 pied (33 centim.) hors de terre, et, enfin, des potelets de 2 pieds (65 centim.) de hauteur sur 1 pied (33 cent.) sur carré, recouverts, savoir : dans leur partie inférieure, ainsi que les dés en pierre, en ardoise ; et, dans leur partie supérieure, en morceaux de verre à vitre d'un pied carré, retenus avec mastic entre de petites baguettes clouées du haut et du bas seulement, et sans montans aux angles. Ces potelets sont en chêne; tout le surplus de la charpente dont nous allons parler est en peuplier d'Italie.

Sur ces potelets est *posé et chevillé un gril* composé de *sommiers* en long et en travers, entaillés à tiers-bois.

Sur ce gril s'élèvent *des poteaux montans*, de 22 pieds (plus de 7 mètres) de haut, coiffés par des sablières sur les 2 longues faces, et réunis transversalement par les entraits des fenêtres du comble, dont les coupes indiquent suffisamment la composition. Dans les espacemens extérieurs sont en outre des *croix de Saint-André*, réunissant également les poteaux, et qui servent en outre à contenir les extrémités des gerbes. Les sommiers composant le gril, les poteaux montans et les entraits ont 9 pouces (25 centim.) en carré; les sablières, pannes et faîtage, 6 à 7 pouces (16 à 19 centim.), et les autres bois de 5 à 6 po. (13 à 16 centim.), à l'exception des chevrons qui n'ont que 3 pouces (8 centim.).

Tous ces bois ont été assemblés aussi simplement que possible, pour la plupart à moitié ou tiers-bois, le surplus à tenons et mortaises; entièrement chevillés en bois, sans aucune armature en fer, et préalablement écarris à la scie, ce qui a procuré des dosses épaisses et parfaitement droites, en nombre suffisant pour former un plancher sur le gril.

Les plus belles de ces dosses ont été réservées pour les travées du milieu, servant d'*aire à battre*, écarries avec un soin particulier, assemblées jointives sans rainures ni languettes, chevillées et avec joints calfeutrés en mousse et goudron, ce qui a procuré une aire parfaitement sèche et extrêmement commode, le fléau s'élevant sans aucun effort par la seule élasticité du plancher.

Afin d'accéder à ce plancher *sans donner de moyens de communication aux rats et aux souris*, au bord de l'aire est adapté un marchepied en fer, qu'on élève facilement au moyen de deux chaînes, de deux contre-poids en pierre, et qui, d'ailleurs, ne prend son emmarchement qu'à 15 pouces (40 centim.) au-dessus du sol.

Pour *garantir les bois de l'effet du soleil ou de la pluie*, toutes les faces extérieures opposées au sud et à l'ouest ont été revêtues en ardoise. C'est aussi en ardoise qu'a été établie la couverture dans laquelle on a eu le soin de disposer deux petites lucarnes toujours ouvertes, pour empêcher l'engouffrement du vent.

Toute *cette construction*, contenant, pour les 5 travées dont elle se compose effectivement, une superficie d'environ 36 toises ou 137 mètres, *a coûté*, aux prix des environs de Paris. . . . . 4375 f. » c.

Et ne coûterait, aux prix moyens du surplus de la France, que . . . . . 2625 »

Ce qui porte *la toise*, dans le 1er cas, à . . . . . 121 50

Et dans le 2e, à . . . . . 73 »

Et *le mètre*, dans le 1er cas, à 32 »

Et dans le 2e, à . . . . . 19 »

15,000 gerbes y ont été serrées et battues avec la plus grande commodité, sans que le blé, constamment aéré, ait contracté aucun mauvais goût, et sans en perdre un seul grain ; les pailles s'y sont conservées toujours fraîches et entières pendant une et même deux années ; enfin, depuis sa construction en 1812, le bâtiment lui-même n'a éprouvé aucun altération.

M. DE MOREL-VINDÉ estime qu'une *grange en maçonnerie* coûterait, proportionnellement, trois fois autant qu'un gerbier du genre de celui-ci.

Cette opinion nous paraît, d'après quelques calculs à ce sujet, peu éloignée de la vérité ; mais nous sommes en même temps portés à penser, d'une part, qu'il ne pourrait qu'être avantageux d'adopter, pour l'exécution d'un gerbier du genre de celui dont nous venons de parler, un mode de construction qui offrît plus de chances, sinon de plus de solidité, au moins de plus de durée, notamment en faisant usage, au lieu de peuplier, soit du chêne, soit d'un bois résineux, tel que les pins, les sapins, les mélèzes, etc. ; et, d'autre part, qu'il serait possible d'adopter, pour les granges en général, des dispositions en même temps moins dispendieuses et plus convenables que celles qui sont ordinairement suivies. Peut-être essaierons-nous dans la suite de cet ouvrage de préciser nos idées à cet égard, et en même temps de les généraliser en les étendant, autant que possible, aux divers matériaux, dont on peut avoir à disposer pour la construction des divers bâtimens ruraux.

GOURLIER.

ART. II. — *De la conservation des grains battus.*

§ 1er.—Des greniers à blé.

Dans la plupart des exploitations rurales, on emploie comme *greniers à blé* ou *à avoine* les étages supérieurs des bâtimens d'habitation ou autres, en faisant en sorte qu'ils satisfassent le mieux possible aux conditions que nous allons poser ci-après, pour le cas où l'on ferait construire un bâtiment spécialement destiné à servir de *grenier*.

Dans l'*emmagasinement des grains en grenier*, on doit se proposer principalement : 1° d'en hâter la dessiccation, afin de prévenir l'échauffement qui pourrait résulter de l'humidité qui s'y concentrerait ; 2° et de les soustraire, autant que possible, aux attaques des animaux granivores, et principalement des rats, des souris, des oiseaux, et des charançons et autres insectes.